



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

grippe

Question écrite n° 57604

Texte de la question

M. François-Michel Gonnot interroge Mme la ministre de la santé et des sports sur les scénarios et les prévisions du Gouvernement concernant l'étendue et les conséquences de la pandémie de grippe A en France, l'hiver prochain. Apparemment, si l'on écoute la communication des ministres depuis quelques mois, on peut penser que le Gouvernement s'attend au pire, mais à quel degré ? Il aimerait savoir sur quelles hypothèses de contagion et d'infection travaille le ministère de la santé actuellement ? Quelles sont l'ampleur et la vitesse de propagation de l'épidémie qu'il attend ? Combien de Français pourraient être infectés ? Combien sont susceptibles de décéder ? Il lui demande quelles vont être les priorités du Gouvernement en matière de vaccination.

Texte de la réponse

L'évolution de la pandémie grippale et de la situation épidémiologique est régulièrement suivie et analysée par l'institut national de veille sanitaire (InVS). Il est constaté au travers des nombreux indicateurs fournis par le réseau Sentinelle, le réseau des groupes régionaux d'observation de la grippe (GROG) et le réseau de SOS-Médecins (Oscour), entre autres, que la propagation du virus grippal A(H1N1) s'intensifie sur le territoire national depuis le début de l'automne 2009. Il est prévisible, selon les experts, que le phénomène s'accroisse avec la survenue des premiers froids de l'hiver 2009. Les estimations produites ne sont pas une simple prédiction de l'évolution de la pandémie. Elles sont le reflet des multiples scénarii envisageables et des hypothèses considérées. Elles devront être, en conséquence, revues en fonction des connaissances nouvellement acquises sur le virus A(H1N1) et les observations faites par les réseaux. En matière de priorité vaccinale, l'ordre suivant a été retenu : en premier lieu, les personnels de santé, puis les personnels médicaux et paramédicaux, médecins, ensuite les femmes enceintes, l'entourage des nourrissons, les professionnels chargés de l'accueil de la petite enfance, les nourrissons de 6-23 mois à facteurs de risque, les sujets de 2 à 64 ans avec facteurs de risque, les personnels de la chaîne de secours et transporteurs sanitaires, les nourrissons de 6-23 mois sans facteurs de risque, les personnels d'accueil de pharmacie, les personnels des établissements médico-sociaux, les personnes de 65 ans avec facteurs de risque, les 2-18 ans sans facteur de risque et enfin les personnes de plus de 18 ans sans facteurs de risque. Ces priorités ont été arrêtées par le Premier ministre, sur avis du Haut Conseil de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. François-Michel Gonnot](#)

Circonscription : Oise (6^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 57604

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Santé et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 août 2009, page 8186

Réponse publiée le : 22 décembre 2009, page 12348